

The City of Ottawa is proceeding with the preparation of a Planning and Environmental Assessment (EA) Study for the Baseline Road Rapid Transit corridor. This project will result in the expansion and improvement of its rapid transit network to accommodate existing and future travel demand, as outlined in the City's [Transportation Master Plan](#) (TMP 2013).

The primary goals of this study are to:

- Complete a planning study to determine the preferred design for a bus rapid transit facility that will support the urban development and land use objectives identified in the Official Plan as well as the TMP 2013 mode split targets, and relevant provincial, National Capital Commission and federal plans, strategies and policies
- Address federal and provincial EA requirements and document the project's impacts on the environment, including the necessary mitigation to offset any negative impacts

The planning and design of the Rapid Transit facility will consider and balance the interrelated needs of transit, pedestrians, cyclists, goods movement and automobile traffic, including:

- Improved transit services
- Dedicated cycling facilities
- Pedestrian facilities
- Station and stop locations
- Property issues, including roadway widening requirements and access management
- Reallocation of road space or widening to accommodate new transit infrastructure

The Recommended Plan will address short and long term implementation staging of proposed changes and develop potential “quick win” measures to efficiently address existing issues affecting transit service along the corridor.

*La Ville d'Ottawa entreprend une étude de planification et d'évaluation environnementale (EE) pour le couloir de transport en commun rapide du chemin Baseline. Ce projet entraînera des travaux d'expansion et d'amélioration du réseau de transport en commun rapide qui visent à répondre aux besoins actuels et futurs, conformément au [Plan directeur des transports](#) de la Ville (PDT 2013).*

*Les principaux objectifs de cette étude sont de :*

- *Réaliser une étude de planification visant à déterminer le meilleur tracé pour le réseau rapide par bus afin d'atteindre les objectifs en matière de développement urbain et d'utilisation du sol énoncés dans le Plan officiel, d'atteindre les cibles de répartition modale mentionnées dans le PDT 2013 et de tenir compte des stratégies, des politiques et des plans provinciaux et fédéraux applicables;*
- *Respecter les exigences provinciales et fédérales en matière d'études d'impact sur l'environnement, et recueillir des données sur les répercussions du projet sur l'environnement, y compris sur les mesures d'atténuation des effets négatifs.*

*Lors de la planification et de la conception des installations de transport en commun rapide, les besoins des piétons, des cyclistes et des automobilistes ainsi que les besoins en matière de transport en commun et de transport de marchandises seront pris en compte et équilibrés, soit :*

- *L'amélioration du service de transport en commun;*
- *Les installations spéciales pour cyclistes;*
- *Les voies piétonnières;*
- *L'emplacement des stations et des arrêts;*
- *L'incidence sur les propriétés, y compris les exigences d'élargissement de la chaussée et la gestion de l'accès;*
- *Le réaménagement ou l'élargissement des routes pour les nouvelles infrastructures du transport en commun.*

*Le plan recommandé portera sur l'organisation de la mise en œuvre à court et à long terme des changements proposés et sur l'élaboration de mesures à effet immédiat qui permettraient de résoudre les problèmes*